

**Présents :** Monique ALIES, Michel ARVIEU, Claude BARTHELEMY, Annie BEL, André BERNAT, Jacques BERNAT, Albert BOUSQUET, Jean-François BRU, Claude CHIBAUDEL, Marie-Renée COEURVEILLE, Alain CONDOMINES, Franck COUDERC, Alain DEJOB, Michelle FONTANILLES, Eric HOULES, Jean-Luc JACQUEMOND, Virginie JAUFFRET, Michel LEBLOND, Jean-Louis LIQUIERE, Jean MILESI, Jean-Marc NEGRE, Patrick RIVEMALE, Jean-François ROUSSET, Fernande SINGER, Anne-Claire SOLIER, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA, Michel WOLKOWITSKY

**Excusé ayant donné un pouvoir :** Bernard ARNOULD pouvoir à Claude CHIBAUDEL, Bernadette BOULANGER-ROUQUETTE pouvoir à Bernard VIALA, Jean-Louis FRANJEAU pouvoir à Annie BEL, David MAURY pouvoir à Patrice VIALA, Viviane RAMONDENC pouvoir à Jean-François ROUSSET, Bernard ROUVE pouvoir à Marie-Renée COEURVEILLE, Michèle SICARD pouvoir à Monique ALIES

**Absents :** Marc TOURRET

→ **Intervention de Mr Puzies – interlocuteur des collectivités pour la qualité de service du réseau chez Orange**

Après un rappel sur la typologie du réseau et les modes existants de signalement des dommages réseaux (n° vert), M. Puzies présente l'interface web « Signal Réseau » mise en place afin d'améliorer le service pour les signalements par les collectivités :

- Chaque commune dispose d'un code et d'un mot de passe,
  - L'application permet une géo localisation du dommage,
  - Elle permet une priorisation du signal.
- Le classement chez Orange est le suivant :
- P1 = danger grave, P2 = signalisation par Signal Réseau, P3 = appel téléphonique collectivité,
  - P4 = signalisation grand public,
- un suivi historique sur 1an des signalements et de leur traitement (le délai habituel de traitement d'un signalement non urgent est de 1 mois).

Les communes doivent recevoir dès le 11 septembre leurs identifiants de connexion.

M. Puzies communique ensuite des éléments concernant les couvertures ADSL et Mobile.

Claude CHIBAUDEL remercie M. Puzies.

Les élus soulignent :

- La grande distorsion en termes de couverture,
- La question de l'élagage : qui doit être réalisé par le propriétaire du terrain selon la loi,
- Le travail du SIEDA et celui du Département,
- Le réseau vieillissant.

→ **AJOUTS A L'ORDRE DU JOUR :**  
**Carrefour de Cayzac**

**Désignation d'un secrétaire de séance : Annie BEL.**

**M. le Président énonce les pouvoirs.**

**Approbation du Compte Rendu du dernier Conseil du 20/07/2017**